



ATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/3455
3 novembre 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 3 NOVEMBRE 1955 ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT DE LA SYRIE

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir communiquer la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

Les autorités israéliennes ont effectué de larges concentrations de troupes non loin des lignes de démarcation qui séparent leurs forces des forces syriennes et égyptiennes en violation des conventions d'armistice en vigueur. Le 1er novembre 1955, à 20 heures 30, deux canots blindés ont attaqué, du lac Tibériade, le poste syrien de "Hassel" situé près de l'embouchure du Jourdain; l'attaque a consisté en un violent tir d'artillerie. En même temps, les postes israéliens de "Tal al Fahl" et "Maachara" s'acharnaient à attaquer le même poste syrien pendant deux heures. Le poste syrien, obéissant aux consignes qui lui avaient été données de ne pas riposter, demeura calme et silencieux.

L'attention du Conseil de sécurité est particulièrement attirée sur les mouvements de troupes que les autorités israéliennes ne cessent d'effectuer ainsi que sur les incidents du genre de celui qui vient d'être décrit. Si cette situation devait persister, les forces syriennes ne pourraient pas continuer à observer la même attitude. Elles devraient alors exercer leur droit de légitime défense. Il est à craindre qu'une telle situation n'ait pour d'autre résultat qu'une aggravation des opérations militaires qui mettrait la paix en danger. Les actes d'agression commis par les autorités israéliennes doivent donc cesser. Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

(Signé) Rafik Asha
Représentant permanent
de la Syrie auprès des
Nations Unies

